

DEPARTEMENT DE SEINE-MARITIME (76)  
 SAINT-PAER  
 PLAN D'OCCUPATION DES SOLS  
 PLAN DE ZONAGE  
 et des emplacements réservés

Echelle : 1/6000

**POS**

n°2

P.O.S initial approuvé le : 25.04.85  
 Révision du P.O.S. prescrite le : 15.05.87  
 Révision du P.O.S. arrêtée le : 21.10.88  
 Révision du P.O.S. approuvée le : 19.01.90

Modification du P.O.S.  
 ENGAGÉE LE : 6 avril 2012  
 ARRÊTÉ MUNICIPAL DU : 29 octobre 2012  
 ENQUÊTE PUBLIQUE : du 27 novembre au 26 décembre 2012  
 APPROUVÉE LE : 19 février 2013

CACHET DE LA MAIRIE  
 SIGNATURE



- UF** Zone d'habitat de moyenne densité
- UY** Zone d'industrie et d'installation de faible nuisance
- NA** Zone non équipée réservée à l'urbanisation future
- 1NA** Zone urbanisable à vocation d'habitat de moyenne densité
- 2NA** Zone urbanisable à vocation d'activités de faible nuisance
- NB** Zone naturelle à caractère rural
- NBb** Zone naturelle à caractère rural devant respecter le libre écoulement des eaux pluviales
- NBc** Zone naturelle à caractère rural réservée à des équipements de sports et de loisirs
- NC** Zone naturelle de protection de l'économie agricole
- NCa** Zone naturelle de protection de l'économie agricole où sont autorisées les installations destinées aux équipements sportifs
- ND** Zone naturelle de protection de sites
- Espaces boisés classés à conserver (article L.130-1 du code de l'urbanisme)**
- Alignement d'arbres à protéger (classé au titre du L.130-1 C.U.)**
- Plantation d'alignement à réaliser (classée au titre du L.130-1 C.U.)**
- Emplacements réservés**
- Bâtiments agricoles d'intérêt architectural ou patrimonial dont le changement de destination est autorisé (classés au titre de l'article L.123-3-1 du code de l'urbanisme)**
- Limite de zone**
- Limite de secteur de zone**
- Limite de commune**
- Périmètre de Droit de Préemption Urbain**

